



Rattachement d'un enfant majeur

Par **Jeff4520**, le **07/05/2008** à **09:17**

Bonjour à tous

Ma fille, qui a 20 ans est une personne en grande difficulté psychologique et ne travaille pas. Elle est domicilié chez moi à PARIS .

En 2007, elle a durant un mois en décembre, travaillé en province ou elle était hébergé chez un ami.

Bien que cela me semble normal, compte tenu qu'elle est toujours sous mon toit, je voudrais savoir dans quelle mesure il m'est toujours possible de la déclarer à charge en ajoutant son salaire de décembre en province.

Merci par avance de votre réponse.

Par **Jurigaby**, le **07/05/2008** à **20:54**

Bonjour.

Vous pouvez tout simplement la déclarer sur votre feuille d'impôt.

Pas de soucis puisqu'elle n'a passé qu'un moi ailleurs.